

*Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

L'éditorialiste traite ensuite du cas de la Fonction publique:

Les fonctionnaires à la retraite ont une raison de plus d'être mécontents. Au cours de leurs années actives, ils ont versé des cotisations supplémentaires sur leur salaire pour payer une partie de l'indexation de leur pension. Ils ont organisé leur retraite et leur régime d'épargne dans l'attente légitime de pensions entièrement indexées.

En imposant des limites, le gouvernement manque à la parole qu'il avait donnée à ces retraités dont la plupart ne sont pas de riches mandarins qui laissent la Fonction publique pour entreprendre une deuxième carrière comme conseillers. Ce sont d'anciens commis et secrétaires qui gagnaient des salaires modestes et qui touchent à la retraite des pensions aussi modestes. Si les pensions cessent d'être pleinement indexées sur le coût de la vie, certains fonctionnaires vont sûrement être obligés de s'imposer de durs sacrifices dans leurs dépenses quotidiennes.

L'auteur de l'article parle ensuite du Livre vert sur les pensions, de son dépôt à la Chambre des Communes. Il dit:

Il renfermait de nombreux arguments convaincants en faveur de la protection de toutes les pensions, des secteurs tant public que privé, contre les ravages de l'inflation.

Le Livre vert mettait en garde contre le type même de mesures superficielles que constitue le bill à l'étude et auxquelles, d'après l'ancien président du Conseil du Trésor, témoignant au nom du gouvernement devant le comité des prévisions budgétaires en général, le gouvernement ne saurait recourir. L'éditorial du *Star* de Toronto se terminait par le paragraphe suivant:

Lalonde et Bégin ont montré qu'ils reconnaissaient à quel point l'indexation était importante pour la majorité des personnes âgées du Canada. Il ne leur reste plus maintenant qu'à restaurer cette pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse et des pensions des fonctionnaires à la retraite.

Je ne saurais mieux dire. C'est exactement ce qu'il faudrait faire.

Avec ce bill le gouvernement diminue en réalité à tout jamais le pouvoir d'achat des pensionnés de vieillesse et des fonctionnaires à la retraite.

Il vaut la peine de noter ce que coûtera le bill C-133. D'après les chiffres fournis par le Conseil du Trésor, le bill C-133 permettra au gouvernement d'économiser 60 millions en 1983 et environ 105 millions en 1984. Savez-vous ce que cela représente, monsieur le Président? Cela représente \$4 par contribuable en 1983 et \$7 par contribuable en 1984. Cela coûtera cependant \$400 en moyenne aux retraités en 1983 et \$700 en 1984, puis en 1985, 1986, 1987 et chaque année subséquente jusqu'au décès du retraité. Voilà le résultat qu'aura le bill. Quiconque en face pense que le bill ne restera en vigueur que durant deux ans, et quiconque l'affirme aux Canadiens, qu'ils soient ses électeurs ou pas, au fond se moque d'eux et je suis charitable en disant cela. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons à cet égard.

Quelqu'un a prétendu qu'il n'existait pas de contrat écrit. N'est-ce pas fantastique, monsieur le Président? Il n'existe pas de contrat par écrit? Le gouvernement prétend-il qu'il n'a pas d'obligation morale et ne s'estime pas lié par ses obligations morales comme il le serait si quelqu'un avait couché sur papier l'entente des parties? La loi que nous sommes en train de modifier n'est-elle pas formulée par écrit? Elle l'est certes; elle fait partie de la législation canadienne. Les déclarations des ministres à la Chambre ou prononcées en d'autres occasions, devant le comité des prévisions budgétaires en général et devant d'autres comités, ne sont-elles pas consignées par écrit

et ne constituent-elles pas des engagements auxquels nous devrions pouvoir nous fier?

**M. Wise:** Que dire des engagements du premier ministre?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** La parole du premier ministre ne vaut-elle plus rien?

**Une voix:** Il semble bien que non.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Certains Canadiens seraient portés à le croire.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ils sont beaucoup plus nombreux maintenant.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Oui certes, bien plus nombreux.

**M. Riis:** Y compris les membres de son parti.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je ne veux pas en imputer entièrement la faute au premier ministre. Je tiens à dire qui est vraiment responsable.

• (1150)

**M. Riis:** Et qui est-ce?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le vrai responsable est le parti libéral, qui refuse de tenir les engagements qu'il a pris au cours des années . . .

**M. Darling:** A l'exception de quatre députés.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** . . . à l'exception de quatre députés courageux, et ma motion permettra à d'autres députés de se joindre à eux pour que le bill soit retiré.

**M. Murphy:** Nous avons besoin de 50 libéraux de plus parce que les conservateurs ne se présenteront pas à la Chambre.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** La parole du premier ministre (M. Trudeau) ne vaut-elle plus rien? Qu'a-t-il déclaré? Que l'avons-nous entendu dire successivement au cours des campagnes électorales au Canada? Nous avons entendu un résumé de la lettre qu'il a envoyée à M. Power du groupe de la défense de l'Alliance de la Fonction publique du Canada le 12 octobre 1977. Voici ce qu'il disait:

J'ai pris note de votre désir de voir l'indexation des pensions du gouvernement maintenue.

C'est beaucoup plus qu'un désir. Voici maintenant le premier ministre dans sa plus belle forme:

Dans notre société, les pensions constituent un moyen de partager les risques afin que nous puissions vivre avec une aisance et une dignité raisonnables après notre retraite sans craindre l'avenir. L'indexation des pensions sur le coût de la vie pour les protéger de l'inflation devrait faire partie intégrante de nos régimes de pensions.

Et c'était le cas de tous les régimes. Il disait ensuite:

L'indexation ne donne pas aux retraités une tranche toujours plus grande de notre production économique, c'est-à-dire plus d'argent pour acheter des choses qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter auparavant. L'indexation permet simplement aux retraités de garder à peu près le même niveau de vie.

Ce que le premier ministre expliquait n'était que la simple justice et s'appliquait à tous les retraités. Il déclarait plus loin:

Même un faible taux d'inflation détruit à une allure dévastatrice le pouvoir d'achat de ceux qui ont un revenu fixe.